



### Les différentes licences :

- La licence "compétition" : **sous condition de porter les couleurs du club et de participer en tant que bénévole aux différentes manifestations organisées par le club.** Remboursement des courses du challenge bike and run ardennais, des triathlons, duathlons et aquathlons de la ligue Champagne-Ardenne . Cette licence donne aussi la possibilité de participer aux différents championnats de France et à la sortie club annuelle.
- La licence "loisir adulte" : elle donne accès aux différents créneaux d'entraînement . Elle donne aussi la possibilité aux athlètes de se voir rembourser les courses du challenge bike and run **si et seulement si l'athlète porte le maillot du club et participe en tant que bénévole aux différentes manifestations organisées par le club** . Cette licence ne permet pas le remboursement des autres épreuves de la ligue, ni la participation aux championnats de France.
- La licence "loisir enfant" : elle donne accès aux différents créneaux d'entraînement , et offre donc un cadre structuré aux enfants qui souhaitent découvrir les disciplines enchaînées avant de se lancer dans la compétition.

### Championnats de France :

Les athlètes licenciés "compétition" qui le souhaitent, peuvent participer aux différents championnats de France proposés au sein de la fédération.

Sauf organisation commune, comme c'est le cas pour certains championnats, l'athlète gère son inscription, son hébergement.... A la fin de l'épreuve, il se doit de communiquer à l'adresse suivante : [laurence.senelle08@orange.fr](mailto:laurence.senelle08@orange.fr) son résultat ainsi que ses différents frais, à savoir :

- Indemnités kilométriques : 0.25 € / km + frais de péage (veillez à conserver vos justificatifs)
- 1 nuit avec petit déjeuner dans la limite de 60 € par nuit. (sur présentation d'une facture ou justificatif).

Quelques précisions :

- Les remboursements d'inscriptions et de déplacements seront faites à la fin de l'année athlétique (fin septembre).
- Pour les compétitions de ligue, hors championnats de France, seul l'engagement est pris en charge par le club. Les frais de déplacement sont à la charge de l'athlète.
- Le véhicule du CTA est à disposition, les demandes seront traitées en réunion de comité. Le comité privilégiera les demandes collectives, c'est-à-dire les déplacements de plusieurs athlètes. A noter que, hormis pour les championnats de France, les frais de déplacement seront à la charge des athlètes qui devront veiller à faire le plein du véhicule. Les utilisateurs devront remplir le carnet de bord.
- Les différentes majorations qui peuvent exister pour les compétitions seront à la charge de l'athlète ; par exemple si le coût de l'engagement est de 20 € jusqu'au 24/04 ; 30 € au-delà de cette date et que l'athlète s'inscrit le 25, le club ne prendra en charge que les 20 €, la majoration ne sera pas prise en charge .
- Seuls les championnats de France sont pris en charge, les différentes qualifications seront à la charge de l'athlète sauf si les qualifications ont lieu au sein de la ligue.
- **Les couleurs du club sont obligatoires pour chacune des compétitions, sans elles pas de possibilité de remboursement .**